GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Le 29 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Modalités d'organisation de la session exceptionnelle de rattrapage du BTS

Conformément aux engagements pris par le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation le 16 avril, une session exceptionnelle de rattrapage sera organisée pour le BTS lors de la session 2021.

Tous les étudiants sont concernés dès lors qu'ils n'ont pas atteint la moyenne lors de la première session, notamment en cas d'absence à une ou plusieurs épreuves (ils devront en ce cas présenter un justificatif d'absence).

Sur la base de l'ensemble des résultats obtenus et des appréciations portées au livret scolaire ou de formation, les jurys d'examen convoqueront les candidats autorisés à se présenter à la session de rattrapage au plus tard dans les 8 jours suivant la proclamation des résultats de la session normale.

Cette session de rattrapage sera composée de deux épreuves orales :

- une interrogation permettant de réévaluer les compétences du candidat dans le domaine des disciplines générales (culture générale et expression, langue vivante étrangère, mathématiques, physique-chimie, sciences appliquées…) : le candidat devra choisir la discipline dans laquelle il souhaite être interrogé parmi les disciplines à plus fort coefficient de sa spécialité ;
- une interrogation permettant de réévaluer les compétences du candidat dans le domaine professionnel.

Pour chaque interrogation, une note sera attribuée qui pourra, lorsqu'elle en améliorera la valeur, remplacer la moyenne initiale de l'ensemble des épreuves ponctuelles du domaine correspondant (général et professionnel).

Les coefficients et les notes obtenues lors des évaluations en cours de formation et au stage sont maintenus. Ces notes prennent d'ores et déjà en compte les conditions particulières dans lesquelles les stages ont pu se dérouler.

Les étudiants concernés pourront se préparer à cette session inédite de rattrapage grâce à un accompagnement spécifique (entretien personnalisé, séances de travail sur des points de programme identifiés, …). Des moyens sont délégués aux académies pour assurer la mise en œuvre de cet accompagnement. Les organismes privés de formation sont invités à mettre en place des dispositifs d'accompagnement similaires.

Au travers de ces mesures totalement inédites, l'objectif recherché est de prendre en compte les difficultés rencontrées par les étudiants en BTS pendant la période de cette crise sanitaire, de préserver la pleine valeur du diplôme et d'accompagner chaque étudiant vers la réussite.

Plus de détails :

https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20183/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20183/brevet-de-technicien-superieur-b.t.s.html

CONTACTS PRESSE

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
Tél : 01 55 55 30 10
Mél : spresse@education.gouv.fr
www.education.gouv.fr/presse
https://twitter.com/Education_GouvMENJS

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Pôle presse
01 55 55 82 00
presse-mesri@recherche.gouv.fr